



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2020-185 bis**

**Publié le 15 juin 2020**

# **SOMMAIRE**

## **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE**

Décision portant délégation spéciale de signature à Madame Fany RUIN, Présidente de la CCI Amiens-Picardie, à l'effet de signer l'acte de déconsignation relatif aux parcelles ZS 20 ZS 21 et ZS 59, sises à POULAINVILLE

Décision portant délégation spéciale de signature à Monsieur Marc DUCHATEAU, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à Monsieur Jaouen ZOUAGHI, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente des parcelles A1292, A1298 et A1490, sises à NOYELLES LES SECLIN

## **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADÉMIE DE LILLE**

Arrêté fixant la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la décision prise par le Président de la CCI de région Hauts-de-France en date du 08 juin 2020, de déconsigner au profit de Monsieur Hervé LETERME, la somme de 54 308,47 € correspondant au montant de l'indemnité due à celui-ci, en sa qualité d'exploitant exproprié des parcelles ZS n°20, 21 et 59 sises à Poulainville.

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Madame **Fany RUIN**, Présidente de la CCI locale d'Amiens-Picardie, à l'effet de signer l'acte notarié actant la déconsignation de la somme de 54 308,47€, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 11 juin 2020



**Philippe HOURDAIN**



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France, en date du 14 septembre 2017, autorisant la cession de terrains délaissés de la CCI Grand Lille

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente, au profit de la société DIFRAMA ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, des parcelles cadastrées A1292, A1298 et A1490 à Noyelles-les-Seclin pour un montant de 340 000 € HT, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 09 juin 2020

**Philippe HOURDAIN**  
Président

Lille, le 02 JUIN 2020



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Note à l'attention de Madame la Rectrice  
S/c de Monsieur le secrétaire général de l'académie

Service commun  
d'appui aux  
politiques  
pédagogiques et  
éducatives

Objet : composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline

Je soumetts à votre signature un projet d'arrêté fixant la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline.

Bureau des politiques  
à l'éducation, à la  
santé et à la  
citoyenneté

Ce projet d'arrêté prévoit :

- Le renouvellement pour deux ans des membres actuels à la Commission.
- La nomination, en tant que suppléante au titre des IA-DAASEN, de Madame Anne-Laure ARINO.
- La nomination, en tant que suppléante au titre des parents d'élèves, de Madame Odile LAGNEAUX.

Ref : SCAPPE/BPESC-  
2020-6925/EL

Dossier suivi par  
Eloïse LEFEBVRE

Téléphone  
03 20 15 63 35  
Fax  
03 20 15 65 60

ce.scappe-bpesc@ac-lille.fr

Rectorat de Lille  
144 rue de Bavay  
BP 709  
59033 Lille cedex

Le chef du SCAPPE,

Renaud CREACH





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Service commun  
d'appui aux  
politiques  
pédagogiques et  
éducatives

Bureau des politiques  
à l'éducation, à la  
santé et à la  
citoyenneté

Ref : SCAPPE/BPESC-  
2020-6925/EL

Dossier suivi  
Eloïse Lefebvre

Téléphone  
03 20 15 63 35

Fax

03 20 15 65 60

ce.scappe-bpesc@ac-lille.fr

Rectorat de Lille

144 rue de Bavay

BP 709

59033 Lille cedex

## Arrêté fixant la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves

La rectrice de l'académie de Lille

Vu l'article D.511-51 du code de l'éducation

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

La commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves est composée ainsi qu'il suit :

#### Présidente :

La rectrice de l'académie de Lille ou sa représentante, Madame Nathalie MALABRE, Directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale, inspectrice d'académie.

#### Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale :

#### Titulaire :

Madame Muriel MISPLON

Directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale, inspectrice d'académie du Pas-de-Calais.

#### Suppléante :

Madame Anne-Laure ARINO

Directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale, inspectrice d'académie du Nord.

#### Chef d'établissement :

#### Titulaire :

Monsieur Christophe COURDENT

Proviseur du lycée Marguerite de Flandre à Gondecourt.

#### Suppléante :

Madame Valérie GARDINAL

Principale du collège Youri Gagarine de Montigny-en-Gohelle.

#### Professeur :

#### Titulaire :

Monsieur Laurent TESSIER

Professeur au collège Paul Verlaine à Lille.

#### Suppléant :

Monsieur Alain BLASZKIEWICZ

Professeur au lycée professionnel Voltaire à Wingles.

**Représentant des parents d'élèves :**

Titulaire :

Monsieur Jean-Yves GUEANT

Représentant de la FCPE Nord (Fédération des conseils de parents d'élèves).

Suppléant :

Monsieur Jean-Louis DUPUIS

Représentant de la FCPE Pas-de-Calais.

Titulaire :

Madame Marie-Françoise WITTRANT

Représentante de la PEEP Nord (Parents d'élèves de l'enseignement public).

Suppléante :

Madame Odile LAGNEAUX

Représentante de la PEEP Nord.

**Article 2 :**

Les membres autres que le président sont nommés pour deux ans.

**Article 3 :**

Les arrêtés rectoraux SCAPPE/BPESC n°2017-4723 du 23 janvier 2018, SCAPPE/BPESC n°2019-6160 du 03 mai 2019 et SCAPPE/BPESC n°2019-6303 du 17 juin 2019 sont abrogés.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 11 mai 2020.

La rectrice de région académique,  
Rectrice d'académie,  
Chancelière des universités



Valérie CABUIL